

Education - Attribution de subventions

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

I - École élémentaire Jean Macé

Malgré l'achèvement de l'ORU, le renouvellement de la population dans le quartier des Clairs-Soleils n'est pas pleinement abouti ; aussi l'école élémentaire Jean Macé souffre-t-elle encore de difficultés.

Pour y répondre, l'équipe pédagogique a proposé à l'Inspection Académique, qui l'a accepté, d'orienter l'établissement vers un projet qualifié d'excellence basé sur la pratique de la musique.

Un accord est intervenu entre le Rectorat et la DRAC pour favoriser la mise en place de classes à horaires aménagés «pratique vocale» avec la collaboration du Conservatoire à compter de la rentrée de septembre 2009. Pour sa part, la Ville de Besançon, consultée, a donné un avis favorable à ce projet.

Les élèves des classes de CE1, CE2 et de la CLIS se rendent une fois tous les deux mois au Conservatoire et la Ville de Besançon est invitée à apporter sa contribution à ce projet par la prise en charge des déplacements, soit 5 pour l'année scolaire 2009-2010, soit une dépense de 990 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école Jean Macé une subvention de 495 € pour faire face à cette dépense.

Par ailleurs cette école élémentaire a également engagé un projet européen COMENIUS avec l'agence Europe Education France intitulé DEMAUCRATIE, sur les thèmes de la gestion durable de l'eau et de la démocratie à l'école à travers un projet à pédagogie participative. L'école souhaite utiliser une partie des crédits communautaires pour participer à l'opération nationale école et cinéma. L'ensemble des classes participera à ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école Jean Macé une subvention de 599,45 € pour ce projet.

En cas d'accord, la somme totale, soit 1 094,45 €, sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

II - Ecole élémentaire Champagne

Cette école prévoit d'organiser un séjour pour 44 élèves de CE2 au centre AROEVEN de Rochejean, du 11 au 14 janvier 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'Association AROEVEN une subvention de 1 584 €.

En cas d'accord, la somme de 1 584 € sera prélevée au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

III - Sorties Ski

Les écoles du Réseau Ambition Réussite de Planoise organisent chaque année des sorties ski pour lesquelles la participation de la Ville de Besançon est sollicitée ; il a été décidé d'allouer 200 € par classe.

Les écoles participantes sont cette année :

- l'école élémentaire Champagne : 2 classes de niveau CE2 - subvention proposée : 400 €,
- l'école élémentaire Dürer : 3 classes : 2 de niveau CM1 et 1 de niveau CM2 - subvention proposée : 600 €.

Les subventions seront versées aux coopératives scolaires des écoles Champagne et Dürer.

En cas d'accord, la somme totale, soit 1 000 €, sera prélevée au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.